

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS PREALABLE AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Lire attentivement la notice avant de remplir ce document

Pour procéder à l'élaboration du contrat d'apprentissage, merci de nous retourner cette fiche complétée ainsi que le mandat.

**TOUS** les champs doivent obligatoirement être complétés ; toute fiche incomplète ou mal renseignée sera retournée.

### L'EMPLOYEUR

Employeur privé

Employeur « public » \*

Nom et prénom ou dénomination : .....

Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :

N° : ..... Voie : .....

Complément : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat : .....

Type d'employeur : .....

Employeur spécifique : .....

Code activité de l'entreprise (APE) : .....

Effectif total salariés de l'entreprise : .....

Code IDCC de la convention collective applicable :

Caisse de retraite complémentaire : .....

\*pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage

### L'APPRENTI(E)

Nom de naissance de l'apprenti(e) : .....

Nom d'usage : .....

Prénom(s) : .....

NIR de l'apprenti(e)\*- OBLIGATOIRE :

Le N° de sécurité sociale de l'apprenti(e) ou NIR doit obligatoirement figurer sur le contrat d'apprentissage. Il **est attribué à la naissance de l'enfant** par l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Adresse de l'apprenti(e) :

N° : ..... Voie : .....

Complément : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé) :

N° : ..... Voie : .....

Complément : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Date de naissance : .....

Sexe :  M  F

Département de naissance : .....

Commune de naissance : .....

Nationalité : ..... Régime social : .....

- Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau :  oui  non
- Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé :  oui  non
- Si non, bénéficiez-vous de droits attachés à la RQTH \*\* :  oui  non
- Equivalence jeunes :  oui  non
- Extension BOE :  oui  non

Situation avant ce contrat : .....

Dernier diplôme ou titre préparé : .....

Dernière classe / année suivie : .....

Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : .....

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : .....

Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise :  oui  non

\*\* se reporter à la notice pour en savoir plus sur les droits attachés à la RQTH

**LE MAITRE D'APPRENTISSAGE****Maître d'apprentissage n°1**

Nom de naissance : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Courriel : .....  
Emploi occupé : .....  
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : .....  
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : .....

**Maître d'apprentissage n°2**

Nom de naissance : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Courriel : .....  
Emploi occupé : .....  
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : .....  
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : .....

L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

**LE CONTRAT**

Mode contractuel de l'apprentissage : .....  
Type de contrat ou d'avenant : ..... Type de dérogation : .....  
Numéro du contrat d'apprentissage précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : .....

Date de conclusion du présent contrat : ..... Date de début d'exécution du contrat : .....  
Date de début de formation pratique chez l'employeur : .....  
Si avenant, date d'effet : .....  
Durée hebdomadaire du travail : ..... heures ..... minutes  
Date de fin du contrat : .....

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers :  oui  non

Salaire brut mensuel à l'embauche : ..... €

Avantages en nature ; le cas échéant : Nourriture : ..... €/repas Logement ..... €/mois Autre :

**LA FORMATION**

Diplôme ou titre visé par l'apprenti(e) :

- CAP  
 CERTIFICAT DE SPECIALISATION (ex MC)  
 BP  
 BTM  
 BM

Métier :

- Boulangerie       Service       Boucherie  
 Pâtisserie       Cuisine       Coiffure  
 Chocolaterie       Vente       Autre : .....

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au contrat d'apprentissage.

Fait à : ..... Le : .....

Signature et cachet de l'employeur :



**CFA LES 13 VENTS-EIMCL**  
51 boulevard de la Lunade – 19000 TULLE  
Tél : 05 55 20 75 20 – mail : [accueil@cfa13vents.com](mailto:accueil@cfa13vents.com)

## MANDAT

Par la présente, et conformément aux articles 1984 et suivants du Code Civil,

Je, soussigné(e) : .....

Entreprise : .....

N° SIRET : .....

Donne mandat au : **CFA les 13 Vents-EIMCL - 51 boulevard de la Lunade – 19000 TULLE**

Aux fins :

d'établir pour mon compte le contrat d'apprentissage de M./Mme .....  
et joins un chèque de 50 euros.

d'établir pour mon compte le contrat d'apprentissage de M./Mme .....  
et je règle par virement (50 euros) à l'aide du RIB ci-dessous.

BP AUVERGNE RHONE ALPES				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
<b>ETS LES 13 VENTS ECOLE INTERNATIONALE DES M</b>				
<b>51 BOULEVARD DE LA LUNADE 19000 TULLE</b>				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)		
<b>FR76 1680 7003 1636 1806 9721 089</b>		<b>CCBPFPPGRE</b>		
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
<b>16807</b>	<b>00316</b>	<b>36180697210</b>	<b>89</b>	<b>BPAURA TULLE VICTOR HUGO</b>

Et

- atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat,
- atteste que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité de cette fonction,
- désire bénéficier du dispositif d'accompagnement pour ce contrat.

Fait à ....., le .....

Signature du chef d'entreprise :

# NOTICE

Pour remplir la fiche renseignements préalable au contrat d'apprentissage

## Rubrique L'EMPLOYEUR

### Mode contractuel de l'apprentissage :

- 1 à durée limitée
- 2 dans le cadre d'un CDI
- 3 entreprise de travail temporaire
- 4 activités saisonnières à deux employeurs

### Type d'employeur :

- **Privé**
  - 11 Entreprise inscrite au répertoire des métiers ou au registre des entreprises pour l'Alsace-Moselle
  - 12 Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés
  - 13 Entreprises dont les salariés relèvent de la mutualité sociale agricole
  - 14 Profession libérale
  - 15 Association
  - 16 Autre employeur privé
- **Public**
  - 21 Service de l'Etat (administrations centrales et leurs services déconcentrés de la fonction publique d'Etat)
  - 22 Commune
  - 23 Département
  - 24 Région
  - 25 Etablissement public hospitalier
  - 26 Etablissement public local d'enseignement
  - 27 Etablissement public administratif de l'Etat
  - 28 Etablissement public administratif local (y compris établissement public de coopération intercommunale EPCI)
  - 29 Autre employeur public
  - 30 Etablissement public industriel et commercial

### Employeur spécifique :

- 1 Entreprise de travail temporaire
- 2 Groupement d'employeurs
- 3 Employeur saisonnier
- 4 Apprentissage familial : l'employeur est un ascendant de l'apprenti
- 0 Aucun de ces cas

**Code NAF :** Nomenclature d'activités et des produits française correspondant à l'activité principale de l'établissement d'exécution du contrat (version 2008).

**Code IDCC :** Identifiant de la convention collective de branche applicable par l'établissement dans le cadre de l'exécution du contrat ou à défaut de la convention d'entreprise (non adaptative d'une convention de branche) ou enfin dans le cas de certaines grandes entreprises du code du statut. Ce code peut être obtenu sur le site de France Compétences (<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>). S'il n'y a pas de convention collective, veuillez indiquer le code 9999 ; si la convention collective est en cours de négociation, veuillez indiquer le code 9998. Pour obtenir davantage de précision sur l'IDCC applicable, consultez le Guide du déclarant URSSAF : <https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/guides.html>

**Effectif salarié de l'entreprise :** L'effectif renseigné est celui de l'entreprise dans sa globalité, au sens de l'article L. 130-1.-I du code de la sécurité sociale et non seulement l'effectif de l'établissement d'exécution du contrat.

**Département de naissance** : Indiquez le numéro du département. Pour les personnes nées à l'étranger, indiquez 099.

**Nationalité** :

- 1 Française
- 2 Union Européenne
- 3 Etranger hors Union Européenne

*Assurez-vous que le salarié étranger non citoyen européen, dispose des conditions nécessaires à la conclusion du contrat d'apprentissage. Pour se faire, renseignez-vous auprès de la préfecture de votre région.*

**Situation avant contrat** : Champ obligatoirement renseigné. Permet notamment d'alerter l'OPCO sur une prise en charge de la formation avant le début du contrat (article L. 6222-12-1 du code du travail), en cas de rupture anticipée (article L. 6231-2 du même code) voire de modifier la rémunération réglementaire due à l'apprenti.

- 1 Scolaire
- 2 Prépa apprentissage
- 3 Etudiant
- 4 Contrat d'apprentissage
- 5 Contrat de professionnalisation
- 6 Contrat aidé
- 7 En formation au CFA sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, avant conclusion d'un contrat d'apprentissage (L6222-12-1 du code du travail)
- 8 En formation, au CFA sans contrat sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, à la suite d'une rupture d'un précédent contrat (5° de L6231-2 du code du travail)
- 9 Autres situations sous statut de stagiaire de la formation professionnelle
- 10 Salarié
- 11 Personne à la recherche d'un emploi (inscrite ou non à Pôle Emploi)
- 12 Inactif

**NIR** : Numéro de sécurité sociale français, officiellement appelé Numéro d'Inscription au Répertoire des personnes physiques. Ce numéro est notamment inscrit sur la carte vitale des personnes majeures, en dessous du nom et du prénom du porteur. Les OPCO et les services de l'Etat chargés de la formation professionnelle sont habilités à collecter le NIR. Le NIR doit être transmis sous son format en 13 chiffres (sans la clé).

**Régime social** :

- 1 MSA
- 2 URSSAF

**Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau** : Conformément au 5° de l'article L6222-2 du code du travail. Les apprentis sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'une ou plusieurs dérogations.

**Parcours de formation antérieur de l'apprenti** : La table « diplômés ou titres » ci-dessous est à utiliser pour compléter les champs « dernier diplôme ou titre préparé », « diplôme ou titre le plus élevé obtenu » ainsi que le champ « diplôme ou titre visé » de la rubrique « formation »

**Diplômes et titres de l'apprenti** :

- **Diplôme ou titre de niveau bac +5 et plus**
  - 80 Doctorat
  - 73 Master
  - 75 Diplôme d'ingénieur

- 76 Diplôme d'école de commerce
- 79 Autre diplôme ou titre de niveau bac+5 ou plus
- **Diplôme ou titre de niveau bac +3 et 4**
  - 62 Licence professionnelle
  - 63 Licence générale
  - 64 Bachelor universitaire de technologie BUT
  - 69 Autre diplôme ou titre de niveau bac +3 ou 4
- **Diplôme ou titre de niveau bac +2**
  - 54 Brevet de Technicien Supérieur
  - 55 Diplôme Universitaire de technologie
  - 58 Autre diplôme ou titre de niveau bac+2
- **Diplôme ou titre de niveau bac**
  - 41 Baccalauréat professionnel
  - 42 Baccalauréat général
  - 43 Baccalauréat technologique
  - 44 Diplôme de spécialisation professionnelle
  - 49 Autre diplôme ou titre de niveau bac
- **Diplôme ou titre de niveau CAP/BEP**
  - 33 CAP
  - 34 BEP
  - 35 Certificat de spécialisation (ex-Mention complémentaire)
  - 38 Autre diplôme ou titre de niveau CAP/BEP
- **Aucun diplôme ni titre**
  - 25 Diplôme national du Brevet
  - 26 Certificat de formation générale
  - 13 Aucun diplôme ni titre professionnel

**Dernière année ou classe suivie par l'apprenti :**

- 01 l'apprenti a suivi la dernière année du cycle de formation et a obtenu le diplôme ou titre
- 11 l'apprenti a suivi la 1ère année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante)
- 12 l'apprenti a suivi la 1ère année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)
- 21 l'apprenti a suivi la 2ème année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante)
- 22 l'apprenti a suivi la 2ème année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)
- 31 l'apprenti a suivi la 3ème année du cycle et l'a validée (examens réussis mais année non diplômante, cycle adaptés)
- 32 l'apprenti a suivi la 3ème année du cycle mais ne l'a pas validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)
- 40 l'apprenti a achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire (collège)
- 41 l'apprenti a interrompu ses études en classe de 3ème
- 42 l'apprenti a interrompu ses études en classe de 4ème

*Exemple : Avant le contrat d'apprentissage, le candidat, titulaire d'un baccalauréat général, était en première année de BTS qu'il souhaite poursuivre en apprentissage. Dans la rubrique « apprenti » indiquez « diplôme le plus élevé = 42 », « dernier diplôme ou titre préparé = 54 » et « dernière classe suivie = 11 ». Dans la rubrique formation, indiquez « diplôme ou titre visé = 54 ».*

**Déclare bénéficiaire de la reconnaissance de travailleur handicapé :** Les apprentis RQTH peuvent bénéficier d'une ou plusieurs dérogations. Pour les apprentis RQTH la bonne complétude du champ permet à l'opérateur de compétences d'être alerté sur une majoration possible du NPEC. Nouveauté sur l'élargissement des publics concernés par la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

**Equivalence jeunes** : A compter du 1er janvier 2024, pour les personnes âgées de 15 ans révolus à 20 ans, les titres suivants valent RQTH et ouvrent aux aménagements du contrat d'apprentissage (cf. article L. 5213-2 du code du travail).

- notification de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;
- notification de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
- le bénéfice d'un projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ;

Si vous bénéficiez de l'un de ces titres, indiquez « OUI » au champ « Equivalence jeunes » du Cerfa.

**Extension BOE** : A compter du 1er janvier 2024, les droits liés à la RQTH sont étendus aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) hors ayants-droits (cf. article L. 5212-13-1 du code du travail) : il convient de cocher OUI au champ « Extension BOE » du Cerfa pour bénéficier des aménagements prévus pour les apprentis en situation de handicap. Pour plus d'informations sur l'apprentissage et le handicap, consultez le guide dédié : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guideapprentissage\\_handicap.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guideapprentissage_handicap.pdf)

**Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise** : Cette déclaration a pour objet d'ouvrir une dérogation à l'âge maximal prévue par le 4° de l'article L.6222-2 du code du travail. La déclaration sur l'honneur doit être transmise en pièce justificative accompagnant le contrat d'apprentissage à l'opérateur de compétences.

Si l'apprenti est âgé de moins de 30 ans, alors cocher « non » ou ne rien cocher.

## LE MAITRE D'APPRENTISSAGE

**Nomenclature des diplômes par niveau :**

3 CAP, BEP

4 Baccalauréat

5 DEUG, BTS, DUT, DEUST

6 Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise

7 Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur

8 Doctorat, habilitation à diriger des recherches

Si aucun renseigner par 0

Si le maître d'apprentissage remplit la condition posée au 2° de l'article R6223-22 du même code relatif à l'activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti, le champ « Emploi occupé » suffit (les informations sur le « diplôme le plus élevé obtenu » et le « niveau de diplôme » ne sont pas exigées).

**Maître d'apprentissage n°2** : A renseigner si mise en place d'une équipe tutorale telle que prévue à l'article L. 6223-6 du même code.

**Courriel** : Renseigner une adresse courriel professionnelle ou privilégier un courriel dédié.

## LE CONTRAT

**Type de contrat ou d'avenant :**

- **Contrat initial :**

11 Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti

- **Succession de contrats :**

21 Nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un même employeur

22 Nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un autre employeur

23 Nouveau contrat avec un apprenti dont le précédent contrat a été rompu

- **Avenant : modification des conditions du contrat :**

31 Modification de la situation juridique de l'employeur

32 Changement d'employeur dans le cadre d'un contrat saisonnier

33 Prolongation du contrat suite à un échec à l'examen de l'apprenti

34 Prolongation du contrat suite à la reconnaissance de l'apprenti comme travailleur handicapé

35 Diplôme supplémentaire préparé par l'apprenti dans le cadre de l'article L. 6222-22-1 du code du travail

36 Autres changements : changement de maître d'apprentissage, de durée de travail hebdomadaire, réduction de durée, etc.

37 Modification du lieu d'exécution du contrat

38 Modification du lieu principal de réalisation de la formation théorique.

**Type de dérogation :**

11 Age de l'apprenti inférieur à 16 ans

12 Age supérieur à 29 ans : cas spécifiques prévus dans le code du travail

21 Réduction de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage

22 Allongement de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage

50 Cumul de dérogations

60 Autre dérogation

**Date de conclusion** : date à laquelle le présent contrat de travail (qu'il s'agisse d'un contrat initial ou d'un avenant) est conclu par les deux parties (signatures).

**Date de début d'exécution du contrat** : date du 1er jour où débute effectivement le contrat (peut être la date de début de formation pratique en entreprise ou en centre de formation). Correspond à la date de début du cycle de formation au sens de l'article L6222-7-1.

**Date de début de formation pratique chez l'employeur** : Date du 1er jour où débute effectivement la formation pratique chez l'employeur.

**Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers** : Pour les apprentis mineurs, certaines catégories de travaux ne sont pas autorisées (article L. 4153-8 du code du travail). Dans certains cas spécifiquement prévus par la réglementation, des dérogations sont possibles (article L. 4153-9 du code du travail).

La réglementation relative aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans s'appliquant est détaillée aux articles D. 4153-15 à D. 4153-37 du code du travail. Le cadre précis des dérogations pour les jeunes en formation professionnelle sont spécifiés aux articles R. 4153-38 à R. 4153-45 du code du travail.

Pour les apprentis en contrat à durée limitée, quel que soit leur âge, leur sont interdits l'exécution des travaux listés à l'article D. 4154-1 du code du travail. Le cadre des dérogations est précisé aux articles D. 4154-2 à D. 4154-6 du code du travail.



## Grille de rémunération

### Grille de rémunération minimale, pour les contrats conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>er</sup> année contractuelle	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100 % du SMIC*
2 <sup>e</sup> année contractuelle	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100 % du SMIC*
3 <sup>e</sup> année contractuelle	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC*	100 % du SMIC*
4 <sup>e</sup> année contractuelle	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC*	100 % du SMIC*

*\* ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable*

*La convention collective applicable dans l'entreprise ou l'accord des parties peut prévoir des dispositions plus favorables en termes de rémunération.*

Les dates relatives à la rémunération sont à remplir **en fonction de l'année d'exécution du contrat** et non de l'année de formation.

**Les dates présentes dans les périodes doivent correspondre aux dates de début d'exécution et de fin de contrat.**

Le contrôle des OPCO portera sur l'ensemble des lignes.

Pour effectuer une simulation assistée du calcul de la rémunération légale, consultez le portail de l'alternance :

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)